



European VW Fun Cup

Règlement Sportif 2018

Art. 1 – Introduction

La série « European VW Fun Cup » est organisée, par Kronos Events, conformément aux dispositions du Code Sportif International de la FIA et de ses annexes (le Code), aux Prescriptions générales sur circuits de la FIA et aux règlements nationaux du RACB. Elle se déroulera conformément au règlement sportif (le Règlement) et au règlement technique de la série, ce dernier étant conforme aux prescriptions de sécurité de l'Annexe J de la FIA (Article 277).

Art. 2 – Organisation

2.1 Les titres seront attribués conformément à l'article 8 du présent règlement.

2.2 ASN de tutelle: Royal Automobile Club of Belgium
RACB SPORT
Rue d'Arlon 53
1040 BRUXELLES
Belgique
Téléphone : +32 22 87 09 11
Fax : +32 22 30 75 84
E mail : sport@racb.com

2.3 N° de Visa du RACB Sport : S03-VWFC/B18 le 25/04/2018

2.4 Promoteur : Kronos Events SA
Rue des Pieds d'Alouettes 37
5100 NANINNE
Belgique
Téléphone : +32 81 63 23 80
Fax : +32 81 40 17 25
E mail : races@kronosevents.be

Kronos Events, ci-après dénommée le promoteur, organise la VW Fun Cup. Le nom VW Fun Cup est reconnu et sanctionné par le RACB Sport et il est utilisé exclusivement par le promoteur.

2.5 Le Comité d'organisation :

Promoteur :	Marc Van Dalen	: Lic. RACB 3063
PR	Vanessa Bouchat	: Lic. RACB 3117

2.6 Le Collège des Commissaires Sportifs pour les épreuves sera communiqué par le RACB Sport. La composition du collège des commissaires sportifs sera définie par le règlement particulier de l'épreuve.

2.7 Le RACB Sport désignera au moins un délégué technique et un commissaire sportif pour chaque épreuve.

2.8 Liste des officiels

Directeur de course :	Précisé par le règlement particulier de l'épreuve.
Secrétaire du meeting :	Nathalie Daubremé : Lic. RACB 3183
Collège des commissaires sportifs :	Précisé par le règlement particulier de l'épreuve.
Délégué technique :	Précisé par le règlement particulier de l'épreuve.

Art. 3 – Règlement

3.1 Langue officielle

La version française du présent Règlement Sportif constituera le texte définitif auquel il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation. Les intitulés du document sont uniquement énoncés par souci de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Sportif.

3.2 Numéros de course

- Le numéro de course devra rigoureusement être conforme au numéro de châssis. Exceptionnellement, le directeur de Course en concertation avec le Promoteur se réserve le droit de modifier l'attribution des numéros. Lors d'une épreuve de nuit, les numéros de courses devront être soit éclairés, soit auto-réfléchissants.
- Les numéros et publicités obligatoires seront remis lors des vérifications sportives.
- Les numéros doivent obligatoirement être apposés avant les vérifications techniques et doivent être présents durant toute la durée de l'épreuve.
- Des numéros de course devront être placés sur le côté supérieur droit du pare-brise. Ils devront être d'une taille de minimum 12 cm de haut. Ces numéros ne pourront en aucun cas masqués la bonne visibilité du pilote.
- Un emplacement minimum de 25 cm de haut devra être prévu sur :
 - les deux flancs de la voiture, entre les ailes avant et arrière.
 - le toit, lisible de l'avant de la voiture.

3.3 Publicités obligatoires

- Les équipes peuvent appliquer les publicités qu'elles souhaitent, pour autant que celles-ci soient en accord avec les règlements nationaux et internationaux en vigueur.
- Les emplacements suivants sont réservés à l'organisateur :
 - le bandeau de pare-brise.
 - l'intégralité du bas de caisse de la voiture comprenant les flancs, le devant de la voiture et l'arrière sur une hauteur de 15 cm mesurée depuis le bas de la carrosserie.
 - cinq emplacements (un devant, deux à l'arrière, deux sur les parties latérales du spoiler avant)
 - la bande supérieure (hauteur de 12 cm) de la lunette arrière
 - l'emplacement des phares avant (= logo VW / diamètre 24 cm).
- Les autocollants fournis dans le cadre de la publicité obligatoire doivent être apposés aux endroits prévus, tels qu'ils sont livrés, sans modification de fond, de format ou de coloris.
- Cette publicité doit être appliquée avant la vérification technique et doit rester en place pendant toute la durée du meeting.
- L'accès de la piste pourra être refusé à tout véhicule contrevenant et sa mise en conformité exigée avant de reprendre part à la course.
- En cas d'absence d'une ou des publicités lors des essais, la voiture prendra le départ en fond de grille; en cas d'absence volontaire de celle-ci pendant la course, la voiture sera irrévocablement disqualifiée.
- Aucune publicité allant à l'encontre ou étant en opposition avec l'un des annonceurs Kronos Events ne sera autorisée tant sur les voitures que sur les combinaisons, casques ou gants.

3.4 Equipement obligatoire

1. L'utilisation d'un équipement de pilote conforme au Règlement Technique de l'European VW Fun Cup est obligatoire pendant les entraînements et les courses.
2. L'équipement personnel complet doit être présenté au contrôle technique lors de la première participation d'un pilote. Lors de ce contrôle, un marquage pourra être apposé. Le pilote ayant été contrôlé s'engage à utiliser l'équipement contrôlé. Si un pilote désire changer d'équipement durant l'année, il devra le faire contrôler.
3. Des contrôles seront effectués pendant les épreuves. Une pénalité allant d'une pénalité financière de minimum 100€ à la disqualification pourra être infligée si un pilote utilise un équipement non conforme.

3.5 Briefings

1. Outre le ou les briefing(s) tenu(s) par le Directeur de Course, un briefing peut être organisé par Kronos Events dans l'espace VW Fun Cup. L'horaire en sera communiqué lors de chaque course.
2. Chaque responsable de Team ainsi que tous les pilotes doivent assister aux différents briefings pendant toute la durée de ces derniers et signer la feuille de présence. Le responsable de Team est tenu de s'assurer du respect des recommandations du briefing auprès de ses pilotes.

Art. 4 – Engagement

1. L'ouverture des engagements se fera à la date de publication du règlement sportif.
2. Le promoteur et le RACB Sport peuvent exceptionnellement admettre un véhicule ou une série non conforme au Règlement Sportif et Technique de la VW Fun Cup. Dans ce cas, le concurrent ou le promoteur de la série doit introduire une demande d'exception. Le promoteur de la VW Fun Cup et le RACB Sport détermineront conjointement les modalités moyennant lesquelles ce véhicule ou la série sera admis à une épreuve. Ce véhicule ou cette série serait engagé en classe Guests (Invités). Pour tous les véhicules et pilotes en classe « Guests » aucun point ne sera attribué aux divers championnats de la VW Fun Cup.
3. Tout concurrent désirant engager une voiture pour la saison 2018 doit envoyer sa demande de participation à Kronos Events avant le 26/03/2018. Cette demande doit être accompagnée d'un règlement de l'inscription prévue. Une fois l'inscription réalisée, aucun remboursement ne sera réalisé en cours de saison.
4. Les concurrents qui ne peuvent pas s'inscrire avant le 26/03/2018 peuvent le faire au cours de la saison, dans la limite des places disponibles pour chacune des épreuves, et avant la date limite d'engagement de chaque épreuve. Les droits d'inscription seront alors définis sur les bulletins d'inscription de l'épreuve.

Tous les documents d'engagement doivent être expédiés au Promoteur.

Les frais de participation resteront acquis aux organisateurs, même si le participant ne prend pas le départ. Sauf cas de force majeure acceptée par l'organisateur, il ne sera accordé aucun remboursement, ni total, ni partiel, aux participants disqualifiés de la course par la Direction de Course. Kronos Events se réserve le droit de refuser toute participation.

Art. 5 – Licences

1. Degré de licence requis et validité

L'European VW Fun Cup est ouvert aux titulaires d'une licence International A, B, C, D, D2 ou D3.

La licence pilote doit être en cours de validité et son titulaire ne peut être sous le coup d'une suspension effective par une instance compétente du sport automobile.

2. Dispositions pour les concurrents hors de leur territoire national :

Les pilotes « étrangers » devront présenter une autorisation de leur ASN de tutelle.

Art. 6 – Assurances

1. L'organisateur de chaque meeting doit souscrire une assurance responsabilité civile conforme à la réglementation FIA et au Code Sportif National en vigueur, dans le pays où se déroule l'Epreuve. Le certificat d'assurance sera tenu à la disposition des concurrents.
2. L'assurance responsabilité civile définie ci-dessus ne portera pas atteinte aux polices d'assurances personnelles détenues par les teams, les pilotes ou toute autre personne physique ou morale participant à l'épreuve.
3. Les pilotes participant à l'épreuve ne sont pas considérés comme tiers entre eux.

Art. 7 – Les épreuves

Le nombre maximal des épreuves pour la Série en 2018 est fixée à 7. La liste définitive des épreuves sera publiée au plus tard le 15/03/2018. Le promoteur se réserve le droit de modifier l'une ou l'autre de ces dates ainsi que le format des épreuves.

Date	Epreuve	Circuit
30, 31 Mars & 01 Avril	Franco Fun Festival (8h)	Spa-Francorchamps (Bel)
27, 28 & 29 Avril	Trophée de Bourgogne (2x4h)	Dijon – Prenois (Fra)
26 & 27 Mai	Benelux Open Races (2x3h)	Zandvoort (Ndl)
05, 06, 07 & 08 Juillet	The 25 Hours VW Fun Cup	Spa-Francorchamps (Bel)
21 & 22 Septembre	Kronos 10 Hours of Mettet	Mettet (Bel)*
06 & 07 Octobre	Dutch Fun Festival (7h)	Assen (Ndl)
27 & 28 Octobre	Zolder Fun Festival (8h)	Zolder (Bel)

* sous réserve d'homologation de la piste

Le nombre de voitures admises à participer aux essais et à prendre le départ de la course est tel que calculé via le supplément n° 2 de l'Annexe O du Code.

Si le nombre de demandes pour s'engager sur une des manches dépasse le nombre maximum tel que calculé ci-dessus, les participants seront sélectionnés selon les critères suivants :

- 1) engagés sur toute la saison,
- 2) engagements supplémentaires d'engagés sur la saison complète,
- 3) engagés qui ont déjà participé à une manche de l'European VW Fun Cup,
- 4) tous les autres critères définis par le promoteur en accord avec le RACB Sport.

La VW Fun Cup est réservée aux véhicules construits par une entité reconnue par Kronos Events. Ils sont livrés ou loués par épreuve ou à l'année par Kronos Racing ou par un Dealer VW Fun Cup reconnu par Kronos Events.

Art. 8 – Classements / Challenges

Champion European VW Fun Cup, Challenge European VW Fun Cup Evo1, Challenge European VW Fun Cup Evo2, Challenge European VW Fun Cup Evo3.

Un Championnat "European VW Fun Cup" et 3 challenges seront mis sur pied; ceux-ci seront attribués aux voitures (numéros de course).

Tous les résultats moins un (le plus mauvais) seront pris en considération.

On entend par plus mauvais résultat, le résultat procurant le moins de points ou la moitié des points engrangés aux 25 heures de Francorchamps. Une absence ne peut être considérée comme le plus mauvais résultat. Une présence aux essais est considérée comme une présence, même si la voiture est absente à la course en question. Le « 0 » pourra dès lors être considéré comme le plus mauvais résultat.

Attention : le plus mauvais résultat peut être soit le plus mauvais résultat d'une course courue en seule manche ou l'addition des deux demis plus mauvais résultats lorsque les courses sont courues en deux manches. Les deux demis plus mauvais résultats peuvent provenir de week-ends différents.

Un résultat annulé par le RACB Sport est considéré comme « résultat nul » et n'est pas considéré comme le plus mauvais résultat.

Pour chaque course, les points seront distribués selon le barème suivant :

- le vainqueur recevra 70 points, quel que soit le nombre de participants au départ de la course.
- le deuxième recevra (70-8).
- le troisième (70-12), le quatrième (70-15), le cinquième (70-17) etc. jusqu'à la dernière équipe classée ou au résultat nul.

Ces points seront doublés aux 25 heures de Francorchamps. L'attribution des points aux 25 heures de Francorchamps se fera de la manière suivante : 25% après 6 heures, 25% après 12 heures, 50% sur base du classement général de l'épreuve.

Dans le cas où une épreuve est composée de deux manches distinctes, l'attribution des points est divisée par deux, une moitié est attribuée après la manche 1, l'autre moitié est attribuée après la manche 2.

Ce sont deux épreuves distinctes. Pour les cérémonies de podiums, et uniquement pour celles-ci, les points des deux manches sont additionnés. En cas d'égalité, le résultat de la deuxième manche est prépondérant.

La voiture qui totalise le plus de points à la fin de la saison sera le vainqueur de l'European VW Fun Cup.

Lors de chaque épreuve, un classement Evo 1, Evo 2, Evo 3 sera extrait du classement général. Les points attribués seront ceux de la place occupée au classement général.

La voiture qui totalise le plus de points à la fin de la saison dans le challenge « EVO 1 » sera le vainqueur du challenge European VW Fun Cup EVO 1.

La voiture qui totalise le plus de points à la fin de la saison dans le challenge « EVO 2 » sera le vainqueur du challenge European VW Fun Cup EVO 2.

La voiture qui totalise le plus de points à la fin de la saison dans le challenge « EVO 3 » sera le vainqueur du challenge European VW Fun Cup EVO 3.

En cas d'ex æquo, le plus grand nombre de victoires finales (on tient compte de toutes les manches qu'elles soient longues ou courtes) sera pris en considération.

Si l'ex æquo subsiste, on tiendra compte du plus grand nombre de 2^{ème}, 3^{ème}, etc. places.

Pour être classés dans les différents championnats, il faut au minimum 3 participations sur la saison.

Art. 9 – Essais privés et tests

Il n'y a aucune limitation sur les essais privés ou tests.

Art. 10 – Vérifications administratives

1. Tous les pilotes doivent se présenter aux vérifications administratives. Seuls les pilotes ayant satisfait aux vérifications administratives seront autorisés à participer aux essais. Les demandes motivées de dérogation sur l'horaire doivent être adressées par mail au directeur de course (laurent@kronosevents.be), et sont sous réserve d'acceptation du Collège des Commissaires Sportifs.
2. L'horaire des vérifications sportives doit être scrupuleusement respecté. Le non-respect pourra être sanctionné par une pénalité allant d'une pénalité financière de 125€ jusqu'à la disqualification de l'épreuve.

Art. 11 – Vérifications techniques

1. Les vérifications techniques ont lieu sur chaque épreuve du calendrier. Toutes les voitures doivent se présenter aux vérifications techniques. Seules les voitures ayant satisfait aux vérifications techniques seront autorisées à participer aux essais. Les demandes motivées de dérogation doivent être adressées par mail au directeur de course (laurent@kronosevents.be), et sont sous réserve d'acceptation du Collège des Commissaires Sportifs.
2. L'horaire de la vérification technique doit être scrupuleusement respecté. Le non respect pourra être pénalisé par une pénalité allant d'une pénalité financière de 125€ jusqu'à la disqualification de l'épreuve.
3. Lors de chaque course, un régime de Parc Fermé sera organisé. Les voitures, sélectionnées par la Commission Technique du RACB Sport, par Kronos Events et/ou par la Direction de Course, en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs, seront tenues de se rendre au contrôle technique pour les vérifications finales en suivant les instructions des officiels.

Art. 12 – Carburants

Seul l'essence et le diesel provenant du réseau commercial grand public pourra être utilisé. Le règlement particulier de l'épreuve pourra définir la provenance obligatoire du carburant.

Art. 13 – Ravitaillement en Carburants / Arrêts aux stands

1. Les changements de pilotes s'effectuent UNIQUEMENT dans la zone de travail.
2. Chaque pilote qui se présente à son stand est obligé d'arrêter le moteur de sa voiture.
3. Une voiture ne peut être reculée que moteur arrêté.
4. Tout ravitaillement en carburant ne pourra s'effectuer que dans la zone spéciale prévue à cet effet. Lorsque le ravitaillement a lieu dans la zone de travail de la pitlane, le changement de pilote pourra se faire pendant celui-ci, mais aucune autre intervention ne sera autorisée. Deux personnes peuvent aider le pilote entrant à fixer ses ceintures de sécurité.

Pendant toute la durée du ravitaillement, la présence du préposé et de son extincteur est obligatoire. Tout ravitaillement ne pourra être effectué qu'au début ou à la fin d'un arrêt au stand. La voiture doit rester sur ses roues pendant le déroulement du ravitaillement.

Le pilote peut rester dans sa voiture pendant toute la durée du ravitaillement en carburant, mais le moteur doit être arrêté.

Le participant doit s'assurer qu'un mécanicien muni d'un extincteur en état de fonctionnement (capacité minimale : 5 kg) se trouve à minimum 2 mètres et à maximum 4 mètres de l'orifice de remplissage de la voiture pendant toute l'opération de ravitaillement en carburant et que tout personnel de ravitaillement, deux mécaniciens au maximum, spécifiquement désigné pour cette opération chacun, portent une combinaison ignifuge, une cagoule ignifuge, des chaussures solides et fermées, des gants ignifuge et des lunettes ignifuge ou un casque ignifuge.

Tous les autres mécaniciens doivent porter au moins une salopette, qui les protège physiquement contre les risques de chaleur, de feu et d'éventuelles blessures.

En cas de débordement de carburant lors d'un ravitaillement, une pénalité financière de 150€ pourra être appliquée.

La vitesse maximale dans la voie des stands est de 50 km/h.

Art. 14 – Séances d'essais

Le nombre de voitures admises à participer aux essais et à prendre le départ de la course est tel que calculé via le supplément n°2 de l'Annexe O du Code.

Art. 15 – Séances d'essais libres

1. À chaque épreuve, il y aura une ou plusieurs séances d'essais privés ou libres de 30 à 60 minutes chacune. Leur durée sera en fonction de la programmation de chaque meeting. Les concurrents doivent acheter leurs tickets d'essais auprès du circuit ou de Kronos Events.

Des sessions d'essais privés supplémentaires pourront être organisées par Kronos Events durant la saison. Kronos Events informera les concurrents des dates et sites de ces journées. La présence des concurrents à ces journées n'est pas obligatoire.

2. Pendant toute la durée des essais, un feu vert et un feu rouge seront placés à la sortie de la voie des stands. Les voitures ne pourront quitter la voie des stands que lorsque le feu vert sera allumé. En outre, un drapeau bleu ou un feu bleu clignotant sera présenté à la sortie des stands pour prévenir les pilotes quittant la voie des stands si des voitures approchent sur la piste.
3. À la fin de chaque séance d'essais, chaque pilote ne pourra franchir la Ligne qu'une seule fois.

Art. 16 – Séances d’essais qualificatives

1. À chaque épreuve, il y aura une séance d’essais qualificatifs de minimum 90 minutes.
2. Chaque équipe doit avoir pris part aux essais à raison d’un minimum de 1 tour chronométré par pilote. Le contrôle de la présence du pilote sera vérifié par un Commissaire de Stand. Tout pilote qui arrive après les séances d’essais ne pourra prendre part à la/aux course(s), sauf dérogation par le Collège des Commissaires Sportifs et après contrôle administratif et technique.
3. La grille de départ sera formée par tirage au sort ou par une Super Pole ou une Qualification. Le tirage au sort se fera en public. L’information sera donnée avant le tirage au sort ou la Super Pole si des voitures sont obligées de partir en fond de grille et/ou si des teams souhaitent partir en fond de grille. La Super Pole sera définie dans le règlement particulier de l’épreuve. La grille de départ et la liste des pilotes admis au départ de la course seront publiées 30 minutes avant le départ de la course.
4. Pour prendre part à la/aux course(s), la voiture considérée, sauf dérogation du Collège des Commissaires Sportifs, doit au moins avoir réalisé aux essais qualificatifs un chrono égal ou inférieur à 130 % de la moyenne des trois meilleurs chronos.
5. Après fin de la séance qualificative, toutes les voitures doivent être conduites immédiatement dans la zone de Parc Fermé ou dans leur paddock pour le régime de parc fermé.
 - Les voitures qui sont sur la piste seront conduites directement dans le Parc Fermé sans s’arrêter dans la voie des stands, sauf instruction contraire des officiels de course.
 - Les voitures qui sont dans la voie des stands doivent immédiatement être poussées par les équipes dans le Parc Fermé.Dans les deux cas, les pilotes et les équipes doivent se conformer aux instructions des officiels.
6. Toutes les voitures ayant abandonné sur le circuit pendant une séance seront ramenées aux stands dès que possible et pourront participer à la suite du meeting.
7. Au cas où une séance d’essais qualificatifs serait interrompue, aucune réclamation relative aux conséquences possibles sur la qualification des pilotes admis au départ ne pourra être acceptée.
8. Dans le cas où il deviendrait nécessaire d’arrêter les essais à cause de l’encombrement du circuit à la suite d’un accident, ou parce que les conditions atmosphériques ou d’autres raisons en rendent la poursuite dangereuse, le drapeau rouge sera déployé et tous les feux rouges seront allumés sur la Ligne. Simultanément, des drapeaux rouges seront déployés à tous les postes de commissaires de piste. Lorsque le signal de cesser de courir sera donné, toutes les voitures devront réduire immédiatement leur vitesse et rentrer au pas à leurs stands respectifs, tout stationnement sur la voie rapide étant interdit. Toutes les voitures ayant abandonné sur la piste seront retirées et placées en lieu sûr.
9. Pendant toute la durée des essais, un feu vert et un feu rouge seront placés à la sortie de la voie des stands. Les voitures ne pourront quitter la voie des stands que lorsque le feu vert sera allumé. En outre, un drapeau bleu ou un feu bleu clignotant sera présenté à la sortie des stands pour prévenir les pilotes quittant la voie des stands si des voitures approchent sur la piste.
10. A la fin de chaque séance d’essais, chaque pilote ne pourra franchir la Ligne qu’une seule fois.

Art. 17 – Courses

1. Composition des équipages :

Pendant les courses, chaque équipe est composée de minimum deux pilotes.

Peuvent participer à la course : les pilotes inscrits et apparaissant dans la liste des engagé officielle de l’épreuve, pour autant qu’ils aient participé aux essais. Un pilote ne peut être engagé que sur une seule voiture lors d’une course.

2. Nombre d'arrêt :

Durant les courses de 3 à 8 heures, principe général :

- Si un équipage est composé de 2 pilotes, ils doivent effectuer le même nombre de relais.
- Si un équipage est composé de 3 pilotes, ils doivent effectuer le même nombre de relais.
- Si un équipage est composé de 4 pilotes ou plus, l'écart autorisé entre le nombre de relais par pilote est de 1.

Ces mesures ne seront d'application que si le nombre de relais effectivement réalisé est conforme à ce qui était prévu et si le nombre de relais est divisible par le nombre de pilotes. Dans le cas contraire, une différence d'un relais est acceptée. Dans tout autre cas, l'appréciation sera laissée au Collège des Commissaires Sportifs, en concertation avec le Directeur de Course.

Les arrêts au stand seront obligatoires et réalisés dans une "fenêtre" de 20 minutes, pendant laquelle seront montrés les panneaux PITSTOP OPEN et PITSTOP END. Les panneaux sont montrés à titre d'information de l'ouverture et de la fermeture de la fenêtre, L'arrêt au stand devra donc être effectuée entre la présentation du panneau « OPEN » et la présentation du panneau « END ».

Les arrêts aux stands, pour quelque raison que ce soit, en dehors de la "fenêtre" ne seront pas comptabilisés.

Lors de l'arrêt, si le même pilote effectue un double relais, il devra impérativement sortir de la voiture, fermer la porte, la rouvrir, se réinstaller et attacher son harnais avant de reprendre la piste.

"Fenêtres" Pitstop :

- toutes les 40 minutes pour une course de 4 heures
- toutes les 50 minutes pour une course de 5 heures
- toutes les 45 minutes pour une course de 3 ou 6 heures
- toutes les 60 minutes pour une course de 7 et 8 (2x4)heures
- pas de "fenêtre" pitstop pour les courses de 10 heures et plus

En cas d'arrêt au stand hors du temps réglementaire de la « fenêtre » pitstop, l'équipe sera pénalisée (voir tableau des pénalités).

La voiture n'ayant pas respecté le nombre réglementaire d'arrêts pitstop subira une pénalité (voir tableau des pénalités).

Une voiture qui, pour diverses raisons, se trouve dans la voie des stands cinq minutes avant l'ouverture de la fenêtre et qui remonte en piste au minimum cinq minutes après l'ouverture de la fenêtre (soit un minimum de dix minutes à l'arrêt dans la voie des stands) ne doit pas faire un arrêt supplémentaire pendant ladite fenêtre.

3. Aucune opération ne pourra être effectuée sur la voiture par plus de quatre (4) mécaniciens. Le nombre de mécaniciens n'est pas limité lorsque la voiture est à l'intérieur du stand.

Pendant les courses de 12 heures et plus, chaque équipe est composée de maximum huit pilotes. Les pilotes se relayent aussi souvent qu'ils le souhaitent. La durée maximum de pilotage consécutif d'un seul pilote (arrêts compris) ne peut cependant excéder trois heures. Durant une course de 10 ou 12 heures, sur la durée totale de la course, un même pilote ne peut effectuer plus de sept heures de course. Durant une course de plus de 15 heures, sur la durée totale de la course, un même pilote ne peut effectuer plus de dix heures de course.

4. Tout ravitaillement en carburant ou autres lubrifiants est interdit sur la grille de départ et entraînera la disqualification du véhicule (Sauf Parc Fermé).
5. La procédure de pré-grille, grille et départ sera communiquée au briefing. La position de la pole position sera conforme à l'homologation du circuit.
6. Généralement, le départ sera de type « lancé » après avoir effectué un tour de formation. Le départ pourra néanmoins être donné arrêté si la Direction de Course le juge nécessaire. Dans les deux cas, il est formellement interdit de dépasser durant le tour de formation, à l'exception d'une voiture en difficulté, qui ne peut ni tenir sa place dans la colonne, ni la cadence du tour de formation. Si le départ

est du type « arrêté » la procédure sera définie lors du briefing et dans le règlement particulier de l'épreuve.

7. Si un véhicule a un problème durant le tour de formation, il pourra partir en fond de grille.
8. Si un comptage des tours est officiellement réalisé par télémétrie, aucune réclamation ne sera possible et les équipes seront responsables du boîtier électronique placé dans leur voiture. Dans ce cas, seuls les tours comptabilisés électriquement seront pris en compte.
9. La durée des courses pourra être réajustée par l'organisateur en fonction des circonstances. Tous les teams en seront informés par la direction de course et par voie d'additif numéroté et signé par le Collège des Commissaires Sportifs.
10. Le drapeau à damier sera donné sur la ligne d'arrivée au pilote de tête à la fin du tour lors duquel le temps prescrit se sera écoulé. La voiture gagnante doit franchir la ligne d'arrivée côté piste. Le dernier tour du leader doit être accompli en moins de 15 minutes.
11. Après l'arrivée, toutes les voitures doivent suivre les instructions des Officiels.
12. Toutes les voitures sont classées, quelle que soit la distance parcourue.
13. Cas particulier des épreuves divisées en 2 manches.

Si une épreuve est divisée en deux manches, la moitié des points habituels sera attribuée au prorata du classement de chaque manche.

La grille de départ de la manche 2 sera établie en fonction du classement de la course de la manche 1.

Pour la manche 2, il n'y aura aucun handicap en temps ou en tour(s) résultant de la manche 1. Il n'y aura pas de Parc Fermé entre les deux manches si les manches n'ont pas lieu le même jour sauf si celui-ci est demandé par le Collège des Commissaires Sportifs.

Il y aura un Parc Fermé entre les deux manches si les deux manches ont lieu le même jour.

Le régime de Parc Fermé est formellement d'application dès le moment du baisser du drapeau à damier (arrivée) de la première manche et ce jusqu'au feu vert (départ) de la seconde manche, sauf entre les signaux "10 minutes" et "5 minutes". Au signal "15 minutes", les véhicules quitteront le Parc Fermé et rejoindront la pré-grille de départ de la seconde manche.

Toute intervention en dehors de la période limitée par les signaux "10 minutes" et "5 minutes" sera sanctionnée par une pénalité (voir tableau des pénalités). Le ravitaillement en carburant ou autres lubrifiants est interdit sur la grille de départ, sauf si celle-ci est considérée comme un Parc Fermé. Le ravitaillement dans les stands équivaut à une pénalité (voir tableau des pénalités).

Chaque équipage peut à la fin de la procédure du Parc Fermé, conduire sa voiture au stand afin d'y effectuer des travaux, mais partira dans ce cas des stands avec une pénalité (voir tableau des pénalités).

En cas d'avarie ou de casse très importante, un équipage a la possibilité de ne pas présenter son véhicule au Parc Fermé afin de travailler sur la voiture dans son stand, mais partira dans ce cas des stands avec une pénalité (voir tableau des pénalités). Cette dérogation pourra être accordée par le directeur de course.

Afin d'éviter la pénalité prévue par le règlement, si une voiture est tombée en panne lors de la fin de la première partie d'une course et est ramenée dans la voie des stands par les services de sécurité, le chef de team doit avertir la Direction de Course s'il ne veut pas travailler sur la voiture. La voiture doit alors rejoindre le Parc Fermé au plus tard cinq minutes après l'arrivée de ladite première partie. Passé ce délai, la pénalité sera celle prévue par le règlement.

Toutes les autres règles sont d'application.

14. Toutes les voitures en panne et/ou accidentées sur le circuit, selon les possibilités de la Direction de Course, pourront être rapatriées au stand après que le Directeur de Course a ordonné le FCY et ce

que jusqu'à 30 minutes de l'arrivée d'une course. Les voitures pourront poursuivre la course, une fois réparées.

15. Voiture de sécurité et Full Course Yellow

L'utilisation de voiture de sécurité ou du FCY se fera conformément au Code Sportif Internationale Annexe H.

16. Suspension de la course.

Si une course est suspendue, sans pouvoir être reprise, aucun point ne sera attribué si le pilote de tête a effectué moins de deux tours. La moitié des points sera attribuée si le pilote de tête a effectué plus de deux tours mais moins de 75% de la durée prévue à l'origine pour la course. La totalité des points sera attribuée si le pilote de tête a effectué plus de 75% de la durée prévue à l'origine pour la course.

Que la course soit initialement organisée en une ou plusieurs manches, le même système de calcul des points est d'application.

Si le signal de fin de course est donné pour quelque raison que ce soit avant que le véhicule de tête n'ait parcouru toute la durée de course, la course sera considérée comme terminée au moment où le véhicule de tête aura franchi la Ligne pour la dernière fois avant que le signal n'ait été donné.

Si le signal de fin de course est retardé pour quelque raison que ce soit, la course sera considérée comme s'étant terminée au moment où elle aurait dû se terminer.

17. Infraction et pénalités :

En cas d'infraction au règlement, le Collège des Commissaires Sportif pourra infliger les pénalités prévues dans le tableau des pénalités (art 17.18 – tableau des pénalités). Les infractions reprises dans le tableau des pénalités (art 17.18) sanctionnée par un « Drive Through » ou un « Stop and Go » pourront être infligées par le Directeur de Course.

18. Le tableau des pénalités (pénalités standard pour première infraction).

Toute demande/question/intervention auprès du Directeur de Course devra être faite par le biais du Relations Concurrent. Les Relations Concurrents seront repris dans le Règlement Particulier de l'épreuve.

L'accès à la Direction de Course est interdit à toute personne non-autorisée. L'autorisation pourra être demandée auprès des Relations Concurrents.

Toute demande/réclamation/question/intervention auprès d'un Officiel se fera dans le respect de la Procédure Judiciaire du RACB Sport – Article 2.e.

En cas de non-respect des points 1, 2 ou 3 de cet article, les pénalités suivantes pourront être appliquées :

- 1^{er} infraction : 1 tour de pénalité pour la voiture concernée ;
- 2^{ème} infraction : 5 tours de pénalité pour la voiture concernée ;
- 3^{ème} infraction : mise hors course pour la voiture concernée.

En cas d'infraction au règlement, les pénalités suivantes pourront être infligées :

	Aux essais	En course
Excès de vitesse dans la voie des stands	10 places sur la grille de départ***	Drive Through*
Dépassement sous drapeau jaune	Drive Through* en course	1 tour de pénalité***
Dépassement sous régime Voiture de Sécurité		1 tour de pénalité***
Départ anticipé		Drive Through*
Poussée d'une autre voiture	Drapeau noir***	Drive Through*
Mise en cause dans un contact ou collision	Drapeau noir***	Drive Through*
Non-respect de la procédure de départ pendant		Drive Through*

le tour de formation		
Marche arrière sous force propre dans la voie des stands	150 €	Drive Through*
Sens inverse dans la voie des stands	150 €	150 € + Drive Through*
Poursuite après le drapeau à damier	Drive Through* en course	1 tour de pénalité***
Pilotage anti-sportif ou agressif	Drive Through* en course	Drive Through*
Plus de trois tours sous drapeau noir ou sous drapeau noir à disque orange sans arrêt au stand **	300 €	3 tours de pénalité*** + Direction course
Plus de quatre mécaniciens intervenant ensemble sur la voiture.	Drive Through*	Drive Through*
Non arrêt pendant la « fenêtre » pitstop		3 tours de pénalité***
Non-respect Art 17.2 relais pilote/pitstop		3 tours de pénalité***
Non-respect du timing de la « fenêtre » pitstop		Drive Through*
Intervention sur la voiture après le signal "5 minutes"		1 tour de pénalité***
Travaux interdits lors d'un ravitaillement		Drive Through*
Lors d'une neutralisation et/ou une procédure de Voiture de Sécurité, dépassement avant d'être passé sous drapeau vert ou feu vert	Drapeau noir***	Drive Through*
Utilisation du Flash Light	1 tour de pénalité***	1 tour de pénalité***
Feux de reconnaissance biplace non allumés	Drapeau noir à disque orange***	Drapeau noir à disque orange***
Passagers ne disposant pas du bracelet ad hoc	Disqualification du pilote au volant	Disqualification du pilote au volant
Feux ne fonctionnant pas	Drapeau noir à disque orange***	Drapeau noir à disque orange***
Comportement anti-sportif en dehors des essais et des courses lors d'une épreuve	Disqualification	Disqualification
Non-conformité technique après l'arrivée de la course		Disqualification de la course
Transpondeur non rentré dans la 1/2 heure après l'arrivée		Prix du transpondeur***
Pilote non accrédité avec des passagers en Bi-places	Disqualification du pilote	Disqualification de la voiture
Voiture se rendant dans son stand à la sortie du parc fermé (course en deux parties)		1 tour de pénalité*** (pas de pénalité entre les panneaux 10 et 5 minutes)
Voiture se rendant avec l'accord du Directeur de Course dans son stand pour travailler en lieu et place du parc fermé		3 tours de pénalité***
Absence des mécaniciens lors d'un démontage	Disqualification	3 tours de pénalité***
Ravitaillement en essence dans une zone interdite	Drapeau noir***	Drapeau noir***
Non-respect des limites de la piste – 1 ^{ère} infraction	Annulation du meilleur tour de la voiture***	Avertissement***
Non-respect des limites de la piste – 2 ^{ème} infraction	Annulation des 2 meilleurs tours de la voiture***	Drive Through*
Non-respect des limites de la piste – 3 ^{ème} infraction	Annulation des 3 meilleurs tours de la voiture***	Drive Through*
Non-respect des limites de la piste – X ^{ème} infraction	Annulation des X meilleurs tours de la voiture***	Décision Collège des Commissaires Sportifs

*A partir du moment où la décision est affichée sur les moniteurs de chronométrage ou annoncée via tout autre moyen de communication, le pilote concerné ne peut franchir la ligne sur la piste plus de trois fois avant d'entrer dans la voie des stands. Les pénalités Drive Through ne sont pas susceptibles d'appel.

***Si l'infraction est commise à trois tours ou moins de l'arrivée, pour que ce point puisse être respecté, la pénalité en temps sera laissée à la discrétion du Collège des Commissaires Sportifs.*

**** A partir du moment où la décision est affichée sur les moniteurs de chronométrage ou annoncée via tout autre moyen de communication, la décision sera effective.*

Les pénalités mentionnées n'excluent pas que d'autres sanctions puissent être prises.

Un pilote ayant reçu une pénalité lors d'une course sera automatiquement sous investigation pour sa course suivante.

La cérémonie de podium est obligatoire. Toute absence, sauf cas de « force majeure » reconnu comme tel par les commissaires sportifs, pourra être sanctionnée par une pénalité en points pour le championnat. Cette pénalité sera égale à 25% des points attribués lors du meeting.

PS : Pour toute autre irrégularité, les sanctions sont laissées à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs. Pour une irrégularité, même sanctionnée via le tableau des pénalités, les Commissaires Sportifs sont toujours habilités à donner d'autres sanctions.

Art. 18 – Trophées, prix et récompenses

Les trophées, prix et récompenses seront défini en accord avec l'art.8.

Art. 19 – Différend sportif

1. Toute réclamation devra se faire en accord avec le Code Sportif International.
2. Pour régler un différend au niveau sportif, les concurrents pourront s'adresser exclusivement au pouvoir sportif tel que défini dans le Code Sportif International, et ne pourront donc pas s'adresser aux Juridictions Pénales, Civiles ou Commerciales. Les montants de réclamation et d'appel seront définis par le Code Sportif National du RACB Sport.

Art. 20 – Divers

1. Tout pilote doit porter durant les essais et la/les course(s) un bracelet ou une carte de pilote qui lui donne accès aux paddocks, aux stands et à la piste.
2. Tous les cas non repris dans le présent règlement et le règlement particulier de l'épreuve seront jugés par le Collège des Commissaires Sportifs. De même, toute contestation relative à l'application du règlement sportif sera soumise au Collège des Commissaires Sportifs.
3. Le Directeur de Course et/ou un représentant de Kronos Events pourra(ont) proposer au Collège des Commissaires Sportifs la modification de tout point du règlement particulier de l'épreuve dans un souci de sécurité. Dans ce cas, les concurrents en seront avertis par un additif.
4. Il est de la responsabilité du chef de team que chaque membre de son équipe suive les réglementations en vigueur et adopte à tout moment un comportement en concordance avec l'esprit de la VW Fun Cup.
5. Chaque pilote des différentes équipes de course doit avoir pris connaissance de la totalité du règlement et avoir signé l'abandon de recours avant de prendre part à l'épreuve.
6. Par le fait de sa participation, l'équipe et/ou conducteur reconnaît l'autorité sportive compétente pour juger des faits sportifs et techniques.
7. En cas d'incident, un pilote devra obtenir l'accord du Collège des Commissaires Sportifs pour pouvoir quitter le circuit.
8. Par le fait de sa participation, l'équipe et/ou conducteur dispense le RACB Sport, Kronos Events, les organisateurs et leurs représentants, préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications et réclamations relatives aux blessures ou décès, pertes et dommages à sa personne, à ses biens, quelle que soit la cause provenant ou résultant de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d'une négligence ou d'une faute desdits organisateurs, de leurs représentants ou de leurs préposés, de Kronos Events ou du RACB Sport.